

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-11

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 32
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 50 Exprimées par pouvoirs : 94 <b>Total (mini 128) : 144</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

**2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

### Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

**Invités excusés**

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

**Participaient également à la réunion :**

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Création d'un sentier de la nuit – Programme Espace valléen du massif des Baronnies provençales – Budget prévisionnel et plan de financement**

Le Président expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé une candidature à la stratégie Espace Valléen pour le massif des Baronnies provençales. La stratégie présentée s'appuie sur un plan d'actions destiné à valoriser et renforcer l'attractivité du patrimoine naturel et culturel du territoire et ainsi d'accroître la fréquentation tout au long de l'année. Dans ce plan d'actions, le Parc a présenté un projet de création d'un sentier de la nuit, qui a été retenu.

Conformément aux orientations de ce programme et à sa politique sur la nuit, la pollution lumineuse et les paysages nocturnes, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a pris le parti original de considérer aussi la nuit comme une ressource territoriale nocturne. Ainsi, le projet a pour objectif de mettre en œuvre un sentier de découverte et d'interprétation nocturne. Le projet est d'adapter un sentier existant pour la création d'un parcours expérimental à la découverte de la nuit du territoire, à l'observation du ciel et de la nature endormie ou éveillée (faune).

Ce projet prendra place dans le vallon de Beynaves (communes de Sainte-Colombe), site classé en Espace Naturel Sensible (ENS). Il s'appuiera sur le tracé d'un ancien sentier de découverte de la forêt et des papillons donc les aménagements et les équipements sont actuellement fort détériorés. Les principes du parcours de découverte sont de :

- Déployer une interprétation fondée sur des connaissances des patrimoines nocturnes (naturels & culturels)
- Mettre en œuvre une scénographie de visite en extérieur, artistique, ludique, originale.

Le sentier sera découpé en différentes séquences et stations thématiques qui inviteront le visiteur à s'immerger dans le patrimoine nocturne aussi bien que dans son imaginaire grâce à des procédés théâtraux appliqués au paysage et une mise en récit des contenus traduite en une expérience de déambulation. La conception de cette scénographie et du contenu qui en découlera sera assurée par le chargé de mission Paysages du Parc qui recourra à des personnes ressources extérieures ciblées selon les thématiques abordées.

L'ensemble du mobilier de balisage et d'interprétation sera pensé comme une lecture du site adaptée à son support paysager nocturne et à différents types de perception et de repérage dans l'obscurité par le visiteur. L'information à lire ou aidant à guider la déambulation sera communiquée à partir de matière phosphorescente, réfléchissante à la lumière naturelle ou artificielle, fluorescente ou tactile.

Le cheminement existant déjà clair, sera adapté pour permettre une déambulation aisée par l'inclusion d'éléments phosphorescents faisant motif et permettant de signaler le chemin dans les endroits les plus sombres.

Ce projet nécessitera le démontage de quelques équipements existants afin de mettre à disposition des visiteurs des équipements adaptés à la déambulation de nuit. Il est proposé d'établir une convention avec l'Office National des Forêts et le département des Hautes-Alpes.

Un support de communication sera nécessaire pour informer les visiteurs potentiels sur l'existence de ce sentier de la nuit et sur les équipements créés et mis en place pour permettre une déambulation sereine et attrayante.

Pour mener à bien l'ensemble de ces investissements, le Président propose de solliciter les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

Dépenses	Montant en € HT	Recette	Montant €
Signalétique : supports, panneaux, mobilier d'interprétation	20 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	24 000 €
Installations artistiques (conception et fabrication) en line avec la thématique du sentier	25 000 €		
Aménagement du sentier : traitement du cheminement, démontage des équipements existants, équipement du sentier	12 000 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	24 000 €
Document de promotion et d'accompagnement de la visite	3 000	Autofinancement Parc	12 000 €
<b>Montant total</b>	<b>60 000 €</b>	<b>Montant total</b>	<b>60 000 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement proposé pour cette action
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet, notamment toute convention utilisée avec les gestionnaires du site pour la création de ce sentier.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

